

Cycle d'échanges LMD - 3<sup>ème</sup> journée

Charte des examens

Valorisation des initiatives étudiantes  
dans le cursus LMD

jeudi 15 juin 2006

- compte-rendu -



# Table des matières

<b>Ouverture .....</b>	<b>4</b>
Camille GALAP <i>Membre de la Commission de la pédagogie et de la formation continue de la CPU, Président de l'Université du Havre</i>	
<b>La Charte des examens .....</b>	<b>6</b>
Michel GAUTHIER <i>Enseignant-chercheur à l'Université de Limoges</i>	
1. Elaboration de la Charte des examens .....	6
2. Mise en œuvre de la Charte des examens .....	7
<b>Échanges avec la salle .....</b>	<b>9</b>
<b>Restitution des ateliers .....</b>	<b>10</b>
Irène LAUTIER <i>Vice-présidente Démarche Qualité, Université Lille 2</i>	
Michel ROUSSEAU <i>Vice-Président du CEVU, Université du Maine – Le Mans Laval</i>	
Brigitte PRADIN-CHEZALVIEL <i>Enseignant-chercheur, Université Paul Sabatier – Toulouse 3</i>	
<b>Échanges avec la salle .....</b>	<b>12</b>
<b>La valorisation des initiatives étudiantes dans le cursus LMD .....</b>	<b>14</b>
<b>Problématiques et enjeux .....</b>	<b>14</b>
Jean-Luc NAHEL <i>Président de la commission de la vie étudiante et des affaires sociales de la CPU, Président de l'Université de Rouen</i>	
1. Quelques mots clés .....	14
2. La mise en œuvre de la valorisation des initiatives étudiantes .....	15
<b>Le point de vue d'un Vice-président étudiant .....</b>	<b>17</b>
Clotilde MARSEAULT <i>Vice-présidente, membre du bureau national de la CEVPU, Université François Rabelais de Tours</i>	
1. Pourquoi une valorisation de l'engagement étudiant ? .....	17
2. Plusieurs formes d'engagement étudiant et de valorisation .....	17
3. Limites et avantages .....	18



<b>Témoignages d'expériences réussies .....</b>	<b>20</b>
<b>Université Claude Bernard - Lyon 1 .....</b>	<b>20</b>
Guy ANNAT <i>Vice-président du CEVU, université Claude Bernard – Lyon 1</i>	
1. Reconnaître et valider un engagement .....	20
2. Gestion de l'UE .....	20
3. Perspectives .....	22
<b>Université Evry – Val d'Essonne .....</b>	<b>23</b>
Nicole QUETIN <i>Chargée de mission « Compétences et validation d'acquis VAPP/VAE », Université d'Evry – Val d'Essonne</i>	
1. Objectif du projet .....	23
2. Bilan .....	24
3. Perspectives .....	24
<b>Echanges .....</b>	<b>26</b>
<b>Université Rennes 2 – Haute-Bretagne .....</b>	<b>28</b>
Pierre BAZANTAY <i>Vice-président chargé de la culture et de la vie étudiante</i>	
Mathieu SOREAU <i>Chargé de développement local, AFEV</i>	
<b>Échanges avec la salle .....</b>	<b>30</b>
<b>Clôture de la journée .....</b>	<b>33</b>
Jean-Luc NAHEL <i>Président de la commission de la vie étudiante et des affaires sociales de la CPU, Président de l'université de Rouen</i>	



## Ouverture

### **Camille GALAP**

*Membre de la Commission de la pédagogie et de la formation continue de la CPU, Président de l'Université du Havre*

Cette séance fait partie d'un cycle initié en janvier 2006 par Domitien Debouzie, auquel nous pouvons rendre hommage aujourd'hui. Son parcours a été relativement similaire au mien puisqu'il a été Vice-Président CEVU avant d'être Président de l'Université Lyon 1. A ce titre, il me semble qu'il avait « la fibre LMD » dans la mesure où il était un travailleur acharné, un aventurier et un visionnaire.

Il nous a notamment convaincus de nous engager dans cette nouvelle aventure visant à appréhender la formation et la recherche de l'université française, européenne et étrangère d'une autre façon. Difficile à mettre en œuvre, cette réforme a gagné notre adhésion à travers la richesse de nos échanges d'expériences. A cet égard, je me souviens de certaines de nos réunions qui, à l'instar de véritables « thérapies de groupe », nous permettaient de retourner dans nos établissements avec la confiance nécessaire pour pouvoir mettre en application les expériences que nous avons partagées.

Dans la mesure où le thème de la valorisation des initiatives étudiantes sera présenté par Jean-Luc Nahel cet après-midi, je centrerai mon propos sur la Charte des examens. Je tiens d'ailleurs à remercier l'AMUE de nous offrir l'occasion d'échanger sur ces thématiques. En effet, la Charte des examens constitue un exemple caractéristique des différences de pratiques existant au sein de nos établissements, au sujet desquelles il est intéressant que nous échangions nos expériences.

Ainsi, selon une enquête réalisée en 2005 par le Comité de suivi de Licence et portant sur la mise en œuvre du LMD de 2002 à 2004, la Charte des examens est réputée être mise en application dans 60 % des universités. Néanmoins, le questionnaire ne permet pas d'en préciser le contenu. En guise de conclusion générale, François Petit souligne que si cette charte s'est généralisée, elle est parfois confondue avec les règlements qui régissent les examens. Il ajoute que « la Charte des examens est un outil dynamique élaboré localement par les différents acteurs concernés de l'université et qui permet d'assurer la qualité de l'organisation du contrôle des connaissances. L'échange de pratiques entre les établissements devrait permettre de converger vers une définition commune des examens ».

Il nous incombe donc d'aboutir à cette définition commune. A ce titre, j'ai cherché sur internet les différentes définitions du mot « charte ». Ainsi, au Moyen Age, une charte était un acte juridique. En droit international, il s'agit d'un écrit solennel destiné à consigner des droits ou à énoncer des grands principes. Le terme de charte s'emploie également pour des instruments ayant un caractère très solennel.

Vous pouvez ainsi constater la difficulté à définir ce terme. Ainsi, dans mon établissement, nous disposons d'une Charte d'utilisation du réseau informatique qui a pour objet « de définir les règles d'utilisation des moyens informatiques au sein de l'université du Havre et, en particulier, de préciser la responsabilité des utilisateurs, conformément à la législation et afin de permettre un bon usage normal et optimal des ressources informatiques et des services internet employés dans l'établissement ». Cette charte est signée par les étudiants et les personnels à leur arrivée dans l'université.

Par conséquent, il me semble qu'une charte doit définir les droits et les devoirs de chacun. Ainsi, la Charte des examens est un pacte qui repose sur un triptyque composé de l'administration, des enseignants et des étudiants, chacun devant respecter ses engagements. Il conviendrait donc de disposer d'un moyen ou d'une instance nous permettant de vérifier que ce pacte est respecté au sein de l'établissement.



Pour conclure, cette charte recouvre des enjeux en termes de qualité et de crédibilité des diplômes. En effet, le principe d'égalité de traitement des étudiants exige qu'une attention soutenue soit portée au moment des examens.



# La Charte des examens

**Michel GAUTHIER**

*Enseignant-chercheur à l'Université de Limoges*

J'interviens aujourd'hui en tant que principal rédacteur de la Charte des examens. J'ajouterai que je suis membre du conseil d'administration depuis douze ans, dont huit années en section disciplinaire, modifiant ainsi ma perception d'un certain nombre de problèmes liées à cette charte. Enfin, j'ai un passé syndical relativement important.

## **1. Elaboration de la Charte des examens**

### **1.1. Origine de la charte**

L'idée d'une Charte des examens, évoquée pour la première fois par le Président Bernard Vareille vers 1996-1997, n'a pas été immédiatement suivie d'effets. Il a fallu attendre le changement de présidence et de vice-présidence, avec l'arrivée d'Antonin Noailles et de Pierre-Yves Frey, pour que le processus d'élaboration de la charte se mette en œuvre. Comme ce dernier n'était pas enseignant-chercheur et qu'il éprouvait de ce fait des difficultés avec certains de nos collègues, très attachés aux critères hiérarchiques, j'ai entrepris de l'aider.

Pierre-Yves Frey a commencé par créer une commission permanente de la pédagogie, c'est-à-dire une instance informelle réunissant les personnes qui souhaitaient travailler sur des thèmes importants liés à l'université (évaluation, Charte des examens, utilisation pédagogique des nouvelles technologies, etc.)

Bien que n'étant pas juriste, mon passé m'avait appris à manipuler ce type de textes. J'ai donc accepté de relever ce défi, non en qualité d'administratif mais avec la volonté de réussir à rédiger ce texte, tant pour moi que pour les étudiants.

### **1.2. Méthode de travail**

La présence des étudiants étant essentielle au sein du groupe de travail pour connaître leur point de vue sur les examens, nous avons sollicité l'UOCU et l'UOCA pour qu'ils nous envoient un représentant. Notre groupe de travail se composait donc de deux syndicalistes étudiants, du Président, d'un juriste quand cela était nécessaire et de moi-même.

Par ailleurs, nous avons limité nos rapports avec le CEVU afin de ne pas trop nous compliquer la tâche. Notre travail a surtout été mené en collaboration avec la commission permanente de la pédagogie. Nous nous sommes néanmoins adressés à trois reprises au CEVU. Tout d'abord, après notre première réunion, nous lui avons demandé d'examiner notre texte d'orientation et de nous donner éventuellement des directives. Il nous a notamment préconisé de ne pas donner un contenu trop juridique à la charte. Nous avons ensuite rédigé une première version de notre charte, sur laquelle le CEVU a émis quelques recommandations. Enfin, il a voté le texte lors d'une réunion.

D'une manière générale, en dépit du mandat, nous avons disposé d'une grande liberté dans nos méthodes de travail.



### **1.3. Contenu de la charte**

Pour élaborer le contenu de notre charte, nous avons écouté avec attention les revendications des étudiants. En effet, même si nous ne pouvions leur donner satisfaction sur tous les points, il était essentiel qu'ils se sentent pris en considération.

Par ailleurs, en fonction depuis 1970, il me semblait qu'un certain nombre de points pouvaient être éclairés à l'aune de mes réflexions personnelles sur le métier. Ainsi, j'estimais que ce texte devait nous permettre de simplifier un certain nombre de procédures afin d'accroître notre efficacité tout en diminuant notre charge de travail.

Enfin, nous avons privilégié une approche pédagogique plutôt qu'un contenu trop juridique, les références dans ce sens pouvant être indiquées en annexe. Nous avons ainsi obtenu un texte simple, lisible et utilisable tant par les étudiants que par les enseignants.

### **1.4. Quelques points saillants de notre travail**

Il était tout d'abord nécessaire de normaliser les affichages, à l'aide de panneaux sécurisés, vitrés et fermés à clés, installés pour chaque examen. Cette mesure a été reprise dans toutes les composantes de l'université trois mois après la rédaction de la charte. Ce dispositif était en effet fondamental pour assurer aux étudiants une crédibilité de l'information, qui n'était pas toujours évidente auparavant.

Nous avons également élaboré un modèle de formulaire de procès-verbal d'épreuve, tel que celui qui vient de vous être distribué. En effet, en cas de problème dans le déroulement d'un examen, l'enseignant doit pouvoir être couvert juridiquement, notamment dans la perspective d'un recours devant les tribunaux administratifs. Ce problème juridique étant encadré, l'enseignant pourra davantage se concentrer sur les aspects plus pédagogiques et scientifiques de l'examen.

Enfin, nous avons précisé certaines questions relatives à l'utilisation de documents et de calculatrices lors des examens. Curieusement, il s'agit du seul point de la charte ayant fait l'objet d'une modification. En effet, lors des sections disciplinaires, des étudiants ont contesté le fait que les téléphones portables pouvaient être assimilés à du matériel électronique de communication. L'interdiction des téléphones portables a donc dû être ajoutée en toutes lettres dans la charte.

## **2. Mise en œuvre de la Charte des examens**

### **2.1. Les raisons du succès de la charte**

Nous avons distribué un exemplaire de la charte à tous les étudiants de l'université, soit environ 16 000 exemplaires. Depuis, nous en procurons un à chaque étudiant s'inscrivant pour la première fois à l'université de Limoges.

Il me semble que le succès de cette charte est dû à trois raisons essentielles. Premièrement, aucun d'entre nous n'a adopté une démarche administrative. Deuxièmement, nous avons accepté d'écouter les revendications étudiantes afin d'ouvrir une discussion et de leur faire comprendre notre point de vue. Troisièmement, nous avons pris en compte les réalités du travail des enseignants et les difficultés que ces derniers peuvent rencontrer lorsqu'ils font passer les examens.



## **2.2. Réponses aux questions posées par les ateliers de réflexion**

Il me semble tout d'abord que la charte suppose un état d'esprit tout à fait différent de celui qui anime une réglementation. Si des références à la réglementation sont admises, elles ne sont pas essentielles.

S'agissant du contenu minimum, il me paraît fondamental que tout le monde puisse trouver des réponses à ses préoccupations.

Si je m'oppose totalement à l'idée d'une charte nationale unique, il peut être intéressant néanmoins de s'inspirer des expériences des établissements qui ont déjà travaillé sur le sujet.

De plus, bien que l'autonomie soit requise au niveau local, nous devons nous méfier des approches qui se borneraient aux questions administratives et qui ne procéderaient que de la présidence.

En ce qui concerne la diffusion de la charte, pour éviter de distribuer un grand nombre de documents sans véritable hiérarchisation, il conviendrait remettre à l'étudiant l'ensemble des papiers les plus importants à un moment déterminé, tel que l'inscription.

En revanche, il me semble inutile de demander aux étudiants de signer la charte.

S'agissant de la démarche d'assurance qualité, j'estime que « le mieux ne doit pas être l'ennemi du bien ». Nous devons donc assurer un certain équilibre entre la recherche de la qualité et la quantité de travail que suppose cette démarche.

Enfin, les services de la scolarité nous semblent constituer le support technique adéquat. En effet, un service juridique risquerait de formaliser l'apparence du texte, d'autant plus qu'il n'existe pas de tels services dans toutes les universités. Les services de la communication, dont les propos sont le plus souvent incompréhensibles, me paraissent quant à eux relever d'une mode et sont à ce titre incompatibles avec une démarche scientifique.

Si les services de la scolarité sont les plus à même d'exercer cette fonction de support, en raison notamment du caractère pédagogique de la charte, nous n'avons pas ressenti le besoin de convier les personnels IATOS à nos réunions de travail. En effet, étant donné leur charge de travail déjà importante, il ne nous a pas semblé nécessaire de les solliciter.





## Échanges avec la salle

### **Philippe CHARIGNON, AMUE**

Je vous invite à réagir aux propos qui viennent d'être tenus, par exemple concernant les personnels IATOS.

### **Laurent COQUANT, Université de Nice**

Avant de devenir responsable de la scolarité, j'étais responsable des examens. Dans le cadre du processus LMD, mon implication en tant que personnel IATOS au niveau des habilitations s'est avérée indispensable auprès des enseignants. De la même manière, il me semble que l'initiative de la Charte des examens doit revenir aux services de la scolarité qui pourront par la suite associer les personnels enseignants.



## Restitution des ateliers

**Irène LAUTIER**

*Vice-présidente Démarche Qualité, Université Lille 2*

Il m'incombe la lourde tâche d'effectuer la synthèse de nos ateliers. S'agissant de la différenciation entre charte et réglementation nous sommes parvenus, après de longues discussions, à un consensus définissant la charte comme « une déclaration commune de principes communs qui gère les examens ». Un règlement, s'appliquant aux relations entre les institutions et les individus, demeure néanmoins nécessaire dans chaque établissement. La charte en revanche constitue un pacte entre les étudiants les enseignants et les personnels IATOS. Ainsi, l'un ne remplace pas l'autre.

En termes de contenu minimum, la charte doit :

- inscrire les règles de déontologie ;
- préciser les droits et les devoirs de chacun ;
- rappeler l'existence de textes réglementaires, auxquels la charte ne se substitue pas.
- demeurer commune, générale et non opposable juridiquement ;
- être courte et, partant, suivie et accompagnée de documents précisant les aspects réglementaires.

Concernant le caractère local ou national de la charte, les participants ont unanimement souhaité l'élaboration d'un document national tout en reconnaissant la nécessité d'impliquer les acteurs locaux au niveau de son application, dans une perspective d'appropriation. Ce document unique pourrait être porté soit par la CPU soit par un groupe de travail de l'AMUE.

A la question de savoir si la charte doit constituer un élément dans une réflexion pédagogique, nous avons répondu que nous souhaiterions qu'elle représente un « outil d'intégration dans l'Université Française ». Les règlements particuliers permettraient ensuite l'intégration dans les différents établissements.

Si les avis divergent quant aux modalités exactes de sa diffusion, nous nous accordons sur la nécessité d'une distribution la plus large possible, à l'aide des outils de communication les plus performants (portail internet, guide des étudiants, etc.) Il convient que tous les étudiants et, en particulier, les nouveaux entrants puissent s'approprier cette culture commune.

En ce qui concerne la signature de la charte, nous avons obtenu des réponses très mitigées.

En revanche, nous convenons qu'elle doit constituer un temps fort de l'avancée vers une démarche d'assurance qualité, dont les modalités restent à approfondir.

Le processus d'élaboration quant à lui dépendra du caractère national ou local de la charte. Dans le premier cas, il conviendrait qu'elle soit mise en œuvre par la CPU en collaboration avec des différents réseaux représentatifs des trois communautés (VPCEVU, VP étudiants, IATOS, etc.). Sa déclinaison locale devrait alors être établie en lien avec le contrat quadriennal ou les modalités de mise en place d'une démarche qualité.

Il conviendrait qu'elle soit ensuite validée par le CEVU et les CA.



En termes de support technique, nous devons nous appuyer sur les différentes compétences des services juridiques, de scolarité et de communication. A ce titre, des formations pourraient s'avérer nécessaires pour aider ces services à appliquer la réglementation.

L'évaluation de la charte demeure difficile à mettre en œuvre, notamment en termes de périodicité et d'instance responsable, si ce n'est par le biais d'une démarche qualité. En effet, si nous aboutissons à un document national, il n'est pas souhaitable que celui-ci soit constamment remis en cause, ses aménagements pouvant être davantage liés aux évolutions réglementaires de grande envergure, telles que le LMD. En revanche, les pratiques décrites par la charte et son utilisation pourraient faire l'objet d'une évaluation par le biais des enquêtes réalisées dans le cadre de la démarche qualité. Il s'agirait alors davantage d'une évaluation des formations que des enseignements.

Enfin, nous souhaiterions ouvrir le débat, sur les points suivants :

- éviter l'accumulation des chartes ;
- la charte est une notion française, que se passe-t-il à l'international ?
- pourquoi ne pas élaborer une charte pour l'ensemble de l'acte de formation ?
- devons-nous rédiger des procédures ?
- faut-il former les enseignants à la docimologie ?
- l'évaluation doit-elle être un acte pédagogique ou normatif ?

### **Michel ROUSSEAU**

*Vice-Président du CEVU, Université du Maine – Le Mans Laval*

Au sein de notre atelier, tout le monde s'est accordé sur la nécessité d'une charte unique définie par la CPU, en collaboration avec les VPCEVU, les représentations étudiantes, les personnels IATOS, etc. Par ailleurs, il est essentiel que celle-ci traduise la déontologie de « l'Université Française », ce qui pourrait également conduire à la rédaction d'une charte des universités européennes.

### **Brigitte PRADIN-CHEZALVIEL**

*Enseignant-chercheur, Université Paul Sabatier – Toulouse 3*

Les membres de mon groupe ont particulièrement insisté sur le fait que la charte devait constituer un outil de progression pour les établissements. Par ailleurs, même dans le cadre d'une charte nationale, nous estimons qu'un débat doit avoir lieu au niveau local pour que les établissements expriment leur adhésion ou non à cette charte. Pour synthétiser la réflexion des trois groupes, il me semble que la charte peut prendre les formes suivantes :

- un outil d'encadrement du LMD ;
- une démarche d'assurance qualité ;
- un outil de progression interne, au niveau local, pour évaluer les démarches qualité au quotidien.

Enfin, il me semble qu'un document unique permettrait de résoudre les problèmes de cohabitations.



## Échanges avec la salle

### **Michel GAUTHIER, enseignant-chercheur à l'université de Limoges**

Je remarque un certain nombre de divergences entre mes propos et ceux issus de la restitution du travail des ateliers. Ne formant quasiment plus partie des cercles dirigeants de l'université, mes préoccupations sont avant tout celles d'un enseignant. A ce titre, je vous recommande donc de rester attentifs au « moral des troupes ».

Par ailleurs, quel est le rapport entre la charte et les contrats LMD ?

#### **De la salle**

Dans la mesure où le LMD permet la mobilité étudiante, une charte unique présente l'avantage de faciliter les démarches des étudiants qui changeraient d'université.

#### **De la salle**

Concernant l'idée d'une charte sur l'ensemble de l'acte de formation, peut-être aurions-nous intérêt à faire signer une charte globale par les étudiants et les enseignants sur des questions telles que la présence des étudiants, les modifications d'emploi du temps par les enseignants, etc. J'aimerais savoir si ce type de charte existe dans d'autres établissements.

#### **De la salle**

Bien que notre établissement ne dispose pas de Charte des examens, certaines formations ont mis en place, avant le LMD, une charte cosignée par les étudiants et les enseignants couvrant des sujets plus larges que les seuls examens (présence, retours d'évaluation, etc.) Néanmoins, étant donné la spécificité de chaque formation, il n'est pas envisageable d'élaborer une charte de ce type commune à l'établissement.

Par ailleurs, la Charte des examens ne pourrait-elle pas donner plus de détails concernant les évaluations, notamment pour remédier à l'ambiguïté du terme de contrôle continu ?

### **Philippe CAUSSIN, université Besançon Franche-Comté**

A cet égard, nous pourrions également préciser si nous évaluons plutôt des savoirs ou des compétences.

### **Annick CARTRON, université Paris 5 – René Descartes**

Cette question est en effet fondamentale et fort peu prise en compte jusqu'à présent. Néanmoins, il ne me semble pas qu'elle entre dans le cadre de la charte.

Par ailleurs, si je comprends la nécessité de partager de nos expériences pour fournir des repères à notre réflexion, l'idée d'une charte unique me laisse relativement perplexe. Par conséquent, j'estime que la réflexion au niveau national devrait se contenter de fixer un certain nombre de grandes lignes nécessaires à l'élaboration du contenu de la charte, qui serait par la suite réalisée par les trois acteurs concernés par ce sujet. Le cadre national se doit donc de rester indicatif et relativement souple, à l'instar de ce qui a été fait pour le LMD.

### **Irène LAUTIER, Vice-présidente démarche qualité, Université Lille 2**

Les idées dégagées dans nos groupes ne sont pas en contradiction avec vos propos. Je reconnais avoir été la première surprise de voir ce souhait d'un cadre national émerger si fortement. En revanche, tout le monde convient de la nécessité d'une consultation, d'une appropriation ainsi que d'une déclinaison locale.

### **Philippe CHARIGNON, Amue**

Il me semble que l'utilisation dans la charte du concept de démarche qualité, évoqué tant par Michel Gauthier que par Irène Lautier, est assez proche des descriptions procédurales propres aux



certifications qualité, à l'exception de leurs travers industriels, qui ont notamment été critiqués par Brigitte Pradin-Chezalviel.

**Irène LAUTIER, Vice-présidente démarche qualité, Université Lille 2**

A mon sens, l'écriture des procédures est un élément fondamental de l'amélioration de la qualité du service rendu à l'étudiant. Elle permet également de faciliter le remplacement des personnels, les nouveaux arrivants pouvant ainsi prendre rapidement connaissance des procédures. Néanmoins, s'il permet un meilleur fonctionnement des établissements, ce dispositif ne constitue pas la charte.

**Michel ROUSSEAU, Vice-président CEVU, Université du Maine**

Je souscris totalement à ces propos. Ainsi, dans notre groupe, la charte est avant tout un outil destiné à donner une identité commune aux universités françaises. De plus, le terme d'examen doit être compris comme l'évaluation *lato sensu*.

**Brigitte PRADIN-CHEZALVIEL, Enseignant-chercheur, Université Toulouse 3 - Sabatier**

Le travail de déclinaison locale, qui est fondamental, peut également être l'occasion pour les établissements d'écrire des procédures et de s'approprier les termes qui leur sont liés, notamment dans une perspective de clarification.

**Michel GAUTHIER, Enseignant-chercheur, Université de Limoges**

L'université de Limoges étant pluridisciplinaire, l'une de nos principales difficultés a été de rédiger un texte unique.

**De la salle**

Il me semble que la question du contrôle des connaissances n'a pas été suffisamment abordée aujourd'hui. Or, dans ce domaine, les pratiques sont très disparates suivant les UFR, les enseignants, etc. Les modalités d'évaluation devraient donc faire l'objet d'une description, à l'instar de ce qui a été fait pour les langues au niveau européen. Bien que cette approche puisse paraître un peu simplificatrice et réductrice, elle permettrait de clarifier un certain nombre de points.

**De la salle**

Il est évident que ces disparités constituent un frein important à la mobilité. Par conséquent, je souscris à l'idée d'un cadrage national dans ce domaine. Par ailleurs, le terme de charte ne me paraît pas du tout adapté dans la mesure où il suppose un engagement des partenaires, validé par une signature, alors que notre projet vise davantage à produire un document informant trois catégories de personnes concernées de leurs droits et leurs devoirs.

**Brigitte PRADIN-CHEZALVIEL, Enseignant-chercheur, Université Toulouse 3 - Sabatier**

Dans notre groupe, si certains étaient favorables à une signature de la charte par l'étudiant, l'un de nos collègues a souligné que les étudiants pourraient alors se voir accorder la liberté de ne pas la signer et, partant, de la refuser.

**Michel ROUSSEAU, Vice-président CEVU, Université du Maine**

L'étudiant pourrait signer non pas pour manifester son acceptation mais pour indiquer qu'il a pris connaissance de la charte.

**Brigitte PRADIN-CHEZALVIEL, Enseignant-chercheur, Université Toulouse 3 - Sabatier**

D'une manière générale, nous concordons pour dire que le terme de charte n'est pas le plus approprié.



# La valorisation des initiatives étudiantes dans le cursus LMD

## Problématiques et enjeux

**Jean-Luc NAHEL**

*Président de la commission de la vie étudiante et des affaires sociales de la CPU, Président de l'Université de Rouen*

Je commencerai par indiquer que la commission de la vie étudiante et des affaires sociales s'est fortement impliquée depuis quatre ans au sujet de la valorisation initiatives étudiantes dans le cursus LMD. Néanmoins, lorsque nous avons commencé à évoquer cette problématique, il me paraissait impensable que l'on puisse valider ces engagements au niveau universitaire. Or mes contacts avec les étudiants m'ont progressivement convaincu du bien-fondé de cette valorisation.

Ainsi, avant de relever quelques mots clés qui accompagnent, sur le plan conceptuel, la réalité de cette formation, je rappellerai l'existence de deux sources nouvelles dans la configuration intellectuelle d'un jeune étudiant :

- l'utilisation accrue de l'outil internet ;
- la prise en compte de la gestion d'un projet dans une formation universitaire.

### 1. Quelques mots clés

#### 1.1. Le sens de l'initiative et la prise de risque

L'engagement de l'étudiant dans un projet, associatif ou personnel, lui permet tout d'abord de développer son sens de l'initiative. En effet, ce premier contact avec les réalités du terrain est en mesure de lui fournir des compétences en termes d'adaptabilité, compétences qui sont particulièrement requises aujourd'hui au sein des entreprises et des collectivités territoriales.

Par ailleurs, bien que relativement mesurée, la prise de risque liée à cette initiative et fondée sur un effort individuel ainsi qu'une volonté d'action, mérite d'être créditée.

#### 1.2. L'engagement personnel

L'université étant parfois un milieu difficile, l'engagement personnel constitue une expérience tout à fait formatrice, notamment sous la forme d'un projet, suivi d'une évaluation. Dans ce cadre, l'échec et, particulièrement, son acceptation peuvent également servir d'enseignement. En sortant ainsi du « cocooning » habituel, l'étudiant bénéficie d'une véritable préparation à la vie, aux antipodes du phénomène « Tanguy ».

Ainsi, si le tutorat me semble être une formule essentielle, notamment pour garantir l'égalité des chances, il entre plutôt dans le champ des actions visant à surprotéger l'étudiant. Aussi, selon un vieil adage de la légion : « lorsque l'entraînement est facile la guerre est difficile mais lorsque l'entraînement est dur la guerre est facile ». Or, en tant que pessimiste de la pensée et optimiste dans l'action, il me semble que la vie professionnelle à laquelle vont être confrontés les étudiants est de plus en plus difficile. En 1968, les problématiques étaient d'ailleurs très différentes puisqu'il n'était pas encore question de compétitivité internationale et européenne.



Enfin, il est essentiel de soumettre son engagement personnel au regard de ses pairs et de solliciter l'accompagnement des personnels administratifs et enseignants.

### **1.3. La responsabilité individuelle et collective**

En tant qu'individus et que citoyens, les étudiants doivent être capables de prendre la parole et d'être jugés à l'aune de leurs actes. En effet, nous n'ignorons pas que nos institutions ont une mémoire très longue. En termes de responsabilité collective, l'étudiant pourra ainsi apprendre la difficulté d'obtenir des subventions, la nécessité du contact personnel, etc.

### **1.4. La citoyenneté**

S'agissant d'engagement politique au sens large, le vote constitue, à l'université, l'un des premiers devoirs de l'étudiant. Or le vote étudiant demeure très faible puisqu'il se situe en moyenne autour de 11,15 %. Ainsi, il conviendrait que les conseils reflètent davantage les réalités que vivent les étudiants au quotidien. Par conséquent, bien toute action visant à communiquer sur les élections soit positive, celle-ci représente un parcours à long terme qui doit être crédible. Cette crédibilité de l'étudiant passe par son discours et notamment sa capacité à communiquer, sans verbiage, sur l'action qu'il aura réalisée.

### **1.5. La maturation individuelle**

Si les générations actuelles semblent plus précoces, l'adolescence dure également plus longtemps. Ainsi, lors des manifestations contre le CPE, alors qu'ils occupaient l'université, certains étudiants sont venus me demander si je pouvais leur procurer un poste de télévision. Face à mon incompréhension, ils m'ont simplement indiqué qu'ils s'ennuyaient et qu'ils avaient l'habitude de regarder la télévision. Or l'engagement constitue une manière de sortir ces jeunes de 18 ans de leur addiction passive à la télévision et d'accélérer leur temps de maturation. Ainsi, il m'arrive souvent de faire remarquer à mes étudiants qu'à l'époque de la Révolution française, la plupart des généraux avaient à peine vingt-cinq ans et devaient déjà supporter de lourdes responsabilités. Ces initiatives me paraissent donc à même de développer la capacité de nos étudiants à s'intégrer dans leur environnement global.

## **2. La mise en œuvre de la valorisation des initiatives étudiantes**

Malgré les avantages que procurent ces actions, il convient de ne pas minimiser les résistances. A Rouen par exemple, certains UFR refusent totalement l'intégration de ces initiatives dans le cursus. Il s'agit de véritables forteresses dans la mesure où, même les UFR qui montrent de la bonne volonté se voient à termes influencés par ceux qui refusent la validation de cet engagement.

Néanmoins, il me semble que l'esprit qui conduit à valider l'engagement étudiant est le même que celui qui anime la VAE. Or, étant donné les taux démographiques actuels, la formation continue constituera à l'avenir l'unique gisement étudiant. Il convient donc qu'elle devienne un réflexe, ce qui sera d'autant plus possible que le principe de la validation de l'engagement étudiant aura été accepté dès le départ.

Enfin, nous pouvons distinguer trois catégories dans lesquelles ces initiatives trouvent à s'appliquer :

- les domaines de la formation et de l'éducation ;
- des sujets qui, bien que ne relevant pas de l'éducation *stricto sensu*, entrent dans le champ de l'université, par exemple l'accueil d'étudiants étrangers ou d'étudiants handicapés ;
- les problématiques liées au rapport entre éthique et universalisme.



En conclusion, je suis d'autant plus favorable à l'engagement et à son évaluation que l'approche directe du terrain participe de la construction de la personne humaine. Il en est ainsi des ethnologues qui doivent se rendre sur le terrain pour rencontrer un peuple et comprendre sa manière de vivre. Ces démarches permettent en effet à l'étudiant d'envisager son avenir sans illusion et sans démagogie.





# Le point de vue d'un Vice-président étudiant

**Clotilde MARSEAULT**

*Vice-présidente, membre du bureau national de la CEVPU, Université François Rabelais de Tours*

La CEVPU, dont je fais partie, est encore malheureusement peu connue dans la mesure où il n'existe pas de Vice-présidents dans toutes les universités. Elle regroupe une cinquantaine de Vice-présidents qui se réunissent trois fois par an pour mutualiser leurs expériences et réfléchir sur des sujets d'actualité. Bien qu'il m'ait été demandé d'exposer le point de vue de la CEVPU, je tiens à préciser que nous n'avons aucun discours officiel sur cette question et que tous les Vice-présidents n'ont pas nécessairement le même point de vue. D'une manière générale, il s'agit d'un engagement positif qu'il conviendrait développer.

## 1. Pourquoi une valorisation de l'engagement étudiant ?

Je partage totalement l'opinion de Jean-Luc Nahel à propos du caractère formateur de l'engagement. En effet, ce type d'action nous permet de nous confronter au monde réel et d'acquérir ainsi des compétences qui viennent s'ajouter aux savoirs acquis à l'université. Nous apprenons par exemple à exposer notre point de vue et à nous exprimer en public. Par conséquent, l'idée qu'une valorisation puisse s'appliquer à un engagement parallèle au cursus universitaire me paraît extraordinaire.

Enfin, l'engagement universitaire permet de devenir acteur de sa formation dès lors que nous pouvons traiter de sujets aussi variés que le budget, le LMD, etc.

## 2. Plusieurs formes d'engagement étudiant et de valorisation

S'agissant des formes d'engagement étudiant, il convient de distinguer entre d'une part, l'engagement associatif, qu'il s'agisse d'une organisation étudiante ou non-étudiante (sportive, culturelle, de sa ville, etc.) et d'autre part, l'engagement plus citoyen au sein d'un conseil d'université (conseil de l'UFR, CROUS, CNOUS ou CNESER).

En termes de valorisation, il existe trois types de situations :

- la valorisation est intégrée dans un diplôme universitaire (DU) ou inter-universitaire (DIU) ;
- l'engagement est valorisé par le biais d'une unité d'enseignement libre ;
- l'engagement ne fait pas l'objet d'une valorisation.

### 2.1. Les DU et DIU

Les diplômes universitaires ou inter-universitaires offrent une véritable formation en parallèle. Ainsi, à Limoges et à Strasbourg des projets de mise en place de DIU sont prévus pour la rentrée 2006. A Strasbourg, ce diplôme présente les trois unités d'enseignement suivantes :

- connaissance de l'université ;
- connaissance des associations ;
- mener un projet en relation avec les quartiers difficiles.



Le fait de valider deux unités d'enseignement sur trois permet d'obtenir un diplôme supplémentaire à la fin du cursus. En revanche, je ne suis pas nécessairement très favorable à l'insertion de l'engagement dans le DU dans la mesure où ce dispositif pourrait revenir à porter un jugement de valeur sur l'engagement.

## **2.2. Les UE libres**

Des unités d'enseignement libre ont été mises en place à l'Université de Tours dans toutes les maquettes du deuxième semestre du L1 jusqu'au M1. Ces UE libres sont créditées de 3 ECTS. Lorsque l'engagement correspond à un projet associatif, celui-ci est examiné par une commission qui doit décider de la nécessité ou non de le valoriser dans le diplôme. En effet, tous les projets associatifs n'ont pas le même intérêt au regard de la formation universitaire. En revanche, les élus étudiants sont dispensés du recours à cette commission. Par ailleurs, trois cours sont associés à cette UE libre :

- connaissance de l'université ;
- gestion de projet ;
- connaissance du droit associatif.

Enfin, la validation de l'engagement passe par la rédaction d'un dossier de dix pages et sa soutenance devant un jury, composé de la Vice-présidente chargée de la vie étudiante et de la culture et le responsable du département de l'étudiant concerné. Nous avons particulièrement insisté sur cette composition. En effet, nous estimons important que les responsables du département puissent prendre la mesure des capacités de leurs étudiants et qu'un lien entre l'engagement et la formation soit ainsi créé. Ces responsables se montrent en général très intéressés. Je répète néanmoins qu'il ne doit en aucun cas s'agir d'un jugement de valeur porté sur l'engagement de l'étudiant.

## **2.3. Absence de valorisation**

Même lorsque les universités n'ont pas encore mis en place de valorisation, il existe très souvent des statuts de l'élu et des projets sont en cours. Nous espérons ainsi que la valorisation se développera dans la plupart des universités.

## **3. Limites et avantages**

### **3.1. Limites**

La première limite s'explique par les réticences de certains enseignants. En effet, la mise en place des UE libres avait déjà amené certains à crier au scandale sous prétexte que les étudiants allaient suivre des matières autres que leurs cours. De même, dès lors qu'il est question de valorisation de l'engagement étudiant, les enseignants mettent en avant les notes, moyennes ou mauvaises, de l'élève et refusent de valider un engagement qui devrait, selon eux, relever de la seule responsabilité de l'étudiant.

Si cette réaction des enseignants était prévisible, j'ai été plus choquée en revanche par les réticences de certains étudiants. Selon ces derniers, engagés pour la plupart depuis longtemps, la valorisation reviendrait à émettre un jugement de valeur sur leur engagement, celui-ci n'ayant d'ailleurs pas nécessairement de lien avec leurs études. Pourtant, lorsque j'ai pris conscience de la possibilité de valoriser mon action en tant que Vice-présidente, j'ai été immédiatement séduite. J'espère donc que les étudiants prendront la mesure de l'importance de cette valorisation. A cette fin, il convient de



veiller à ce qu'elle ne conduise pas les équipes pédagogiques à émettre un jugement sur l'engagement en tant que tel.

### **3.2. Avantages**

La valorisation correspond tout d'abord à la reconnaissance d'un travail effectif. En effet, les étudiants engagés consacrent du temps à cet engagement citoyen et ne restent pas chez eux à regarder la télévision. La valorisation permettrait ainsi de sortir l'université d'une image strictement cantonnée aux « amphis ».

Par ailleurs, l'évaluation de l'engagement peut se révéler formatrice dans la mesure où il existe un véritable échange entre l'étudiant et le responsable du département. Chacun apprend ainsi de l'autre et, dans certains cas, les rôles peuvent même être inversés.

Bien qu'il existe sans doute des formes de valorisation de l'engagement différentes dans d'autres universités, il me semble qu'à travers les DU, les DIU et les UE libres, les principales formes de valorisation sont représentées.



# Témoignages d'expériences réussies

## Université Claude Bernard - Lyon 1

**Guy ANNAT**

*Vice-président du CEVU, université Claude Bernard – Lyon 1*

Je serais plus modeste quant au terme d'expérience réussie et je me contenterai de parler d'expérience. A l'instar de Jean-Luc Nahel, j'ai tout d'abord été sceptique à l'égard de ces initiatives. Néanmoins, tout le monde sait, depuis Saint-Paul, que les convertis deviennent généralement les plus grands saints.

Je rappelle enfin que cette UE engagement étudiant ne constitue pas une nouveauté dans notre établissement dans la mesure où elle a été imaginée par Domitien Debouzie et, avant lui, par Jocelyne Gallezot, et surtout par des élus étudiants. Ainsi, les premiers écrits du conseil d'administration datent de fin 2002 et l'UE a été mise en place durant l'année universitaire 2004-2005, avec pour objectif de reconnaître et de valider un engagement.

### 1. Reconnaître et valider un engagement

D'une manière générale, « l'engagement doit être bénévole, porteur d'expérience et de responsabilité ». Ainsi, après de vives discussions concernant son champ d'intervention, nous avons convenu que cet engagement devait entretenir une relation plus ou moins proche avec les grandes missions de l'université, afin d'être accepté. Nous en avons retenu quatre :

- mission directement au service de l'université ;
- responsabilités au sein d'une association ;
- mise en place d'un projet original et innovant ;
- activités d'animation (organisation du gala de médecine, grands événements sportifs et culturels.)

Dans le cadre du cursus LMD, nous avons décidé que l'UE engagement étudiant devait être validée par six crédits ECTS, en privilégiant les étudiants de licence et en indiquant d'emblée que cette unité peut se substituer à toute UE du cursus, en dehors des modules obligatoires. Néanmoins, cette UE est également ouverte aux étudiants qui ne sont pas dans le cursus LMD, par exemple, dans le domaine de la santé.

### 2. Gestion de l'UE

Nous avons donc mis en place une commission qui regroupe :

- le Vice-président du CEVU
- deux Vice-présidents étudiants
- un responsable pédagogique.

A cet égard, notre principale difficulté réside dans le fait de trouver un enseignant-chercheur qui accepte cette responsabilité.



La commission se réunit une fois par an, le cadre semestriel n'ayant pas été retenu pour des raisons logistiques. Celle-ci a pour fonction d'examiner les propositions de projets des étudiants, à l'aide d'un responsable pédagogique de leur filière.

## **2.1. Formation**

Dès lors que ce projet est accepté, l'étudiant doit suivre une formation. En effet, il nous est apparu essentiel non seulement d'exiger un projet cohérent et intéressant validé par une soutenance, mais également de mettre en place une formation, donnant ainsi davantage de crédibilité à l'UE engagement étudiant. Cette formation représente 21 heures de cours, réparties sur l'année dans les quatre matières suivantes :

- connaissance de la vie associative et universitaire ;
- gestion et administration d'une association ;
- création, développement et gestion de projet ;
- communication et développement personnel.
- Pour assurer ces cours, nous avons tenu à faire appel, autant que possible, à des personnalités extérieures au monde universitaire.

A la fin de l'année, l'UE est validée dans son ensemble par un bilan écrit d'une dizaine de pages, qui doit obéir à certaines normes et qui est présenté à l'oral devant un jury, composé des membres de la commission et du directeur de l'UFR ou de son représentant.

## **2.2. Effectifs**

Dans toute notre démarche, nous avons fait preuve d'une grande prudence. En effet, nous avons le sentiment qu'il s'agissait d'une expérience toute nouvelle pour laquelle nous n'avions pas le droit à l'erreur. La progression des effectifs a donc été contrôlée. Ainsi seuls 16 étudiants étaient inscrits entre 2004 et 2005 et ce chiffre est passé à 33 étudiants pour l'année universitaire 2005-2006. L'année prochaine, nous prévoyons d'inscrire environ 50 étudiants.

## **2.3. Contraintes et points positifs**

Notre première contrainte a consisté à prendre en compte la spécificité des UFR des candidats, notamment en termes de gestion des candidatures et d'organisation des jurys.

Nous avons également été confrontés à la diversité des projets présentés, le contenu des cours que nous imposons aux étudiants devant être pertinent à l'égard de tous. De plus, une notation rigoureuse des soutenances impliquait de vérifier l'assiduité aux cours ainsi que l'intérêt et la qualité orale et écrite de la présentation du projet.

Nous pouvons néanmoins d'ores et déjà dégager un certains nombre de points positifs. Tout d'abord, nous constatons que la logistique est désormais bien maîtrisée. Ensuite, nos candidats se montrent tout à fait passionnés et font preuve de qualités de soutenance qui vont en s'accroissant avec, notamment, une appropriation parfaite des logiciels. En outre, les étudiants souscrivent unanimement à l'utilité des cours théoriques et s'avouent généralement satisfaits. Enfin, nous remarquons une adhésion croissante au sein de notre université.



## 2.4. Quelques exemples

Au sein de l'université, les projets suivants ont été menés :

- participation aux conseils en tant qu'élus ;
- aide à la mise en place d'un portail étudiant ;
- organisation d'un gala de médecine, dont les bénéfices sont allés à une organisation charitable ;
- animation du cybercafé ;
- aide à l'animation du musée d'Anatomie etc.

Certains étudiants se sont également engagés en dehors de l'université, en tant que :

- responsable de l'organisation d'une marche contre le racisme à l'embauche ;
- présidents, trésoriers ou membres d'associations humanitaires ;
- membre du CCFD, etc.

## 3. Perspectives

Nous souhaitons poursuivre le développement contrôlé de cette UE par une information systématique des étudiants au moment des inscriptions. Nous fournirons également un effort de pédagogie auprès des enseignants afin de surmonter leurs réticences. A ce titre, nous nous interrogerons sur la question de l'aide logistique apportée à l'enseignant qui accepte la responsabilité de cette UE supplémentaire.



## Université Evry – Val d'Essonne

**Nicole QUETIN**

*Chargée de mission « Compétences et validation d'acquis VAPP/VAE », Université d'Evry – Val d'Essonne*

Je vous prie d'excuser l'absence d'Agnès Bathiany, chargée de mission « Vie associative et/ou citoyenne étudiante », qui devait assurer la présentation de ce projet dont elle est responsable. Membre fondateur de l'AFEV, cette dernière participe au projet européen LEONARDO de valorisation des acquis par l'expérience bénévole.

### **1. Objectif du projet**

Notre projet de valorisation de l'engagement étudiant à l'Université d'Evry, s'intègre dans un contexte beaucoup plus large d'amélioration de la vie étudiante, qui consiste à :

- créer un sentiment d'appartenance ;
- développer l'envie d'agir et la citoyenneté ;
- inscrire le campus « au cœur de la ville ».

Je précise qu'il convient de distinguer entre valorisation et validation de l'engagement. En effet, la validation concerne les compétences acquises lors de la pratique associative et/ou citoyenne alors que l'engagement, qui est personnel, ne peut faire l'objet d'une évaluation. De ce fait, nous estimons qu'il existe une cohérence totale entre la valorisation de l'engagement étudiant et la validation des compétences qui lui sont associées. Notre démarche permet en outre de familiariser les étudiants à l'utilisation d'un « portfolio de compétences », dans la logique de la VAE.

Nous sommes en effet persuadés qu'aider les étudiants à identifier et formuler les savoirs, savoir-faire et savoir-être acquis lors qu'une pratique associative et/ou citoyenne permet de favoriser leur intégration sociale et leur professionnalisation et contribue en outre à promouvoir la formation tout au long de la vie.

### **II. Mise en œuvre**

Cette valorisation de l'engagement étudiant a été mise en œuvre selon quatre axes :

- Expertise et appui à l'émergence et la réalisation des projets en s'appuyant sur le Service des Etudes et de la Vie Etudiante, la Commission Sociale d'Etablissement et le FSDIE
- Formation et accompagnement leur permettant de valider leur expérience.
- Développement de la communication tant en interne qu'en externe pour porter des projets communs et les promouvoir;
- création de partenariats avec des associations, sur des projets tels que « Egalité des chances » ou « 100 000 étudiants, 100 000 jeunes en ZEP ».



Par ailleurs, profitant de la mise en place du LMD, nous avons créé cette année une UE libre « pratiques associatives et citoyennes ». Celle-ci peut être choisie parmi une liste d'UE transversales obligatoires dans le cursus de licence (pratique sportive, pratique artistique, langues, etc.) qui valent deux crédits par semestre. Par ailleurs, cette UE suppose 20 heures minimum de pratique obligatoire, au sein et/ou à l'extérieur de l'université, ainsi que 20 heures d'enseignement. Ces enseignements portent à 70 % sur le montage de projets et d'association et à 30 % sur la démarche d'utilisation du portfolio de compétences.

## 2. Bilan

75 étudiants se sont inscrits à cette UE au premier semestre. Parmi eux, certains portaient déjà un projet tandis que d'autres souhaitaient simplement s'engager, sans avoir d'idées précises quant aux modalités de leur action. Au deuxième semestre, 53 nouveaux étudiants se sont inscrits à l'UE et 15 ont « récidivé ».

A 88 %, il s'agissait d'étudiants en sciences humaines et sociales, ce qui s'explique peut-être par le fait que la chargée de mission responsable de ce projet enseigne en sociologie, et à 12 %, d'étudiants en sciences et en ingénierie. Ce chiffre devrait néanmoins s'accroître dans les prochaines années.

Par ailleurs, 65 % ont « découvert » l'engagement bénévole dans une association ou une structure tandis que 35 % le pratiquait déjà.

Seul 10 % d'étudiants ont choisi des structures existantes (GENEPI, AIDES, MJC, Secours populaires, etc.) alors que 75 % ont créé leur propre association. Ces associations réunissent en moyenne deux à quinze étudiants, le plus souvent issus des mêmes filières. Nous espérons que cet aspect « corporatiste », qui est en partie dû à des contraintes d'organisation, évoluera progressivement vers une plus grande ouverture. Les projets en revanche sont très variés. Il s'agit notamment de :

- projets éducatifs de jeunes en ZEP (vie culturelle, sportive, artistique, accompagnement scolaire, etc.) ;
- projets visant la promotion de filières et/ou de l'Université (organisation d'un voyage à Prague avec restitution photographique à l'ensemble de la communauté étudiante, etc.).

## 3. Perspectives

En 2006, nous souhaiterions tout d'abord ouvrir cette UEL à tous les étudiants. Par ailleurs, nous envisageons de créer deux nouvelles UEL. La première, que nous comptons mettre en place cette année, s'intitule « connaissance de l'université » et s'adresse aux élus étudiants. Malheureusement, celle-ci n'a pas suscité l'enthousiasme prévu auprès des élus. La seconde porte sur la promotion de la culture de la paix, en collaboration avec l'UNESCO. Celle-ci permettra de traiter des concepts de citoyenneté et de respect mutuel, tant au niveau local que national et international.





Nous avons également inscrit et obtenu dans notre contrat quadriennal, une fiche d'action concernant les objectifs à réaliser dans ce domaine pour 2009. Ainsi, nous prévoyons :

- d'augmenter de 50 % le nombre d'associations ;
- de pérenniser 25 % d'entre elles, étant donné le turn-over important des associations;
- les étudiants s'étant montrés très réceptifs dès cette année, nous envisageons à l'échéance de 2009 de mobiliser de 800 à 1000 étudiants pour agir dans le domaine associatif et/ou citoyen,

En conclusion, valoriser l'engagement étudiant permet de contribuer à leur insertion sociale et professionnelle, tout en valorisant leurs compétences extra-universitaires. Cette valorisation participe du mouvement en faveur de l'égalité des chances et possède en outre une dimension équilibrante d'un point de vue personnel. En créant des liens et une vraie motivation pour « agir », elle favorise notamment l'intégration des étudiants étrangers ou même originaires des DOM-TOM. Enfin, cette action est en mesure de renforcer le rayonnement de l'UEVE dans son territoire.



## Echanges

### De la salle

Dans la mesure où l'engagement étudiant se prolonge parfois sur plusieurs années, à quel moment la valorisation doit-elle intervenir et comment prendre en compte cet engagement sur le long terme ?

### **Guy ANNAT, Vice-président CEVU, Université Lyon 1 – Claude Bernard**

La valorisation ne porte pas sur la nature de l'engagement ni sur les modalités de sa réalisation mais sur la manière dont est présenté cet engagement et les compétences qui lui sont liées. De plus, nous valorisons la capacité de l'étudiant à suivre une vingtaine d'heures de cours supplémentaires. Par conséquent, le fait de valider ces éléments à un instant donné n'est pas incompatible avec un engagement long.

### **Nicole QUETIN, Université d'Évry, Chargée de mission compétences et validation d'acquis VAPP/VAE**

J'ajouterais qu'il existe un lien entre la VAE et la valorisation de cet engagement par le biais de son inscription sur le *curriculum vitae* de l'étudiant ; les connaissances et compétences étant évolutives, comme un CV d'ailleurs, cette valorisation peut intervenir à différents moments ; la validation de telles expériences étant inscrite dans la loi de modernisation sociale, elle l'accompagnera ainsi tout au long de sa vie.

### **Annick CARTON, Université Paris 5 – René Descartes**

A l'université Paris V, la commission accepte qu'un étudiant renouvelle la validation de son engagement chaque année. En effet, nous partons de l'hypothèse que l'étudiant progresse dans la manière dont il analyse et rend compte de son projet. Ainsi, les attentes relatives au dossier qu'il rend en fin d'année sont plus exigeantes d'années en années dans la mesure où l'évaluation porte sur la capacité de l'étudiant à analyser sa démarche et non sur la qualité de l'engagement et le temps qu'il y consacre. De plus, la description des compétences retirées de l'expérience ne sera pas de même nature suivant la formation suivie par l'étudiant. Par conséquent, nous exigeons que celui-ci soit capable de démontrer le lien qui existe entre les deux.

### **Romain BARRES, ANIMAFAC**

Dans ce type de démarches, l'information est essentielle et un travail dans ce sens devrait être systématique. Or, au terme d'une enquête que nous avons réalisée, nous avons constaté qu'un grand nombre d'associations n'étaient pas au courant de cette valorisation des initiatives étudiantes.

Concernant la réticence des étudiants, il semble que la plupart ne désirent pas que leur engagement soit valorisé et surtout refusent que celui-ci soit encadré par l'université. Le rôle de cette dernière ne consiste pas en effet à valider un engagement mais à valoriser des compétences. Par conséquent, il est essentiel qu'elle procure une formation à l'étudiant. Or il s'agit d'un aspect trop souvent délaissé par certaines universités.

### **Nicolas DELESQUE, AFEV**

Pour notre part, nous défendons depuis longtemps l'idée d'une reconnaissance de ce type d'engagement par l'université. Je suis donc satisfait des évolutions en cours et de notre discussion d'aujourd'hui. J'ai également été très séduit par l'intervention de Monsieur Nahel dans la mesure où il a parfaitement souligné deux aspects : d'une part, le lien entre la valorisation des compétences et les discussions des années 70 au sujet des compétences sociales et d'autre part le rôle de l'université dans la formation du citoyen en termes de responsabilité politique dans le sens noble du terme. En effet, pour « refaire société » dans le monde moderne, cette valorisation doit jouer un rôle essentiel, afin notamment d'éviter que le système concurrentiel ne soit la seule référence en la matière.



Par ailleurs, il me semble que, avec l'individualisation des parcours, il est désormais possible d'être un citoyen actif sans pour autant avoir besoin d'adhérer à une association. C'est notamment ce que permettent l'AFEV et le GENEPI. Par conséquent, je m'interroge sur la pertinence des modules de formation proposés par Lyon 1 dont la moitié concerne le milieu associatif.

**Georgette DAL, université Lille 3 – Charles de Gaulle**

Dans mon université, où une UE destinée à valoriser l'engagement étudiant est actuellement mise en place, la principale difficulté réside dans la réticence des étudiants qui ont manifesté, de façon très surprenante, une abstention massive à cet égard. Cette UE ne couvre pas un champ très large puisque nous nous sommes limités au domaine éducatif et para-éducatif. Ainsi, nous avons d'une part établi un partenariat avec l'AFEV et d'autre part, nous essayons d'accompagner le projet « 100 000 étudiants, 100 000 jeunes en ZEP ». Il me semble que les étudiants craignent principalement de voir ces actions se substituer à d'autres types de travaux universitaires.

Par ailleurs, nous sommes actuellement confrontés à des débats sémantiques insurmontables concernant l'intitulé de cet UE. En effet, mes propositions dans ce sens ont systématiquement été modifiées par les étudiants.

Enfin, à l'attention des universités qui ont déjà mis en place ce type d'UE depuis un certain temps, je souhaiterais connaître les moyens dont elles disposent, non pas tant en termes d'enseignement qu'en termes de suivi du montage des dossiers. Par exemple, à l'instar de la VAE, disposez-vous de référents pédagogiques et administratifs ? Quels sont les moyens mis à leur disposition ?

**Nicole QUETIN, Université d'Évry, Chargée de mission compétences et validation d'acquis VAPP/VAE**

Face au nombre initialement limité de projets, la Commission Sociale d'Etablissement, a décidé d'utiliser le FSDIE pour développer les initiatives étudiantes ; la mise en place de l'UE libre « Pratiques associatives et citoyennes » entraine dans cet objectif ; dans le cadre de notre contrat quadriennal, une fiche action sur ce thème a été retenue ; le support administratif est le service des Etudes et de la Vie Etudiante, mais il nous reste désormais à trouver un certain nombre de relais enseignants pour accompagner la chargée de mission. Il s'agit donc davantage d'un travail de recherche de ressources humaines et de bonnes volontés du côté des enseignants que de moyens financiers.

**Guy ANNAT, Vice-président CEVU, Université Lyon 1 – Claude Bernard**

Pour une université, comme la mienne, de 30 000 étudiants, il me semble que vouloir intéresser une cinquantaine d'étudiants à ces initiatives demeure un objectif raisonnable. S'agissant des moyens, le peu de financements nécessaires à ces projets a été pris sur ma caisse personnelle. En revanche, le facteur limitant principal reste de trouver des enseignants qui acceptent la responsabilité du suivi de ces projets.

**De la salle**

Lorsque vous reprenez un projet informez-vous l'étudiant sur les modalités de son évaluation ?

**Guy ANNAT, Vice-président CEVU, Université Lyon 1 – Claude Bernard**

Le projet de l'étudiant est retenu sur un mode contractuel. Par conséquent, l'université attend de l'étudiant qu'il respecte les termes de ce contrat, c'est-à-dire principalement qu'il suive les 20 heures d'enseignement et qu'il effectue une présentation écrite et orale. En effet, l'étudiant n'est pas jugé sur la réalisation de son projet mais l'intérêt du projet en termes de formation personnelle.



## Université Rennes 2 – Haute-Bretagne

### **Pierre BAZANTAY**

*Vice-président chargé de la culture et de la vie étudiante*

Sans prétendre servir d'exemple, nous vous présenterons le type d'engagement qui est valorisé à l'Université de Rennes 2, au fronton de laquelle le Président a fait inscrire : « le vrai miroir de nos discours est le cours de nos vies ».

### **Mathieu SOREAU**

*Chargé de développement local, AFEV*

A l'initiative de l'AFEV, il a été proposé, l'année dernière de valoriser l'engagement étudiant dans le domaine de l'accompagnement à la scolarité, notamment dans les quartiers en difficulté. Nous avons donc été mis en relation avec le département des sciences de l'éducation qui a accepté d'ouvrir un module expérimental sur l'année 2005-2006, pour les étudiants en licence 3. Cette option s'intitule « formation au bénévolat, accompagnement à la scolarité ».

### **Pierre BAZANTAY**

S'agissant de l'insertion de ce module dans l'architecture générale du cursus, le système LMD de Rennes 2, actuellement en phase de renégociation, est un système ternaire qui comprend pour les trois années de licence des fondamentaux, de la méthodologie et des langues. Par ailleurs, il est possible de choisir un enseignement facultatif qui comprend une deuxième langue, une activité sportive ou une formation au bénévolat, crédit de deux éléments ECTS par semestre. Cet engagement suppose une légère augmentation du volume horaire, qui passe de 24 heures à 36 heures par semestre.

### **Mathieu SOREAU**

Cette option se traduit concrètement par une expérience bénévole dans une structure rennaise d'accompagnement à la scolarité, formalisée par une convention.

En termes de contenus théoriques, le semestre 1 est centré sur le cadre de l'accompagnement scolaire tandis que les outils de l'accompagnement scolaire sont étudiés au semestre 2. Ces enseignements sont assurés par des intervenants de l'université.

La notation de l'étudiant prend en compte les éléments suivants :

- l'assiduité aux enseignements théoriques ;
- les deux dossiers rendus par l'étudiant, portant sur une thématique au semestre 1 et sur une analyse de la pratique de l'étudiant au semestre 2 ;
- le formulaire d'évaluation rempli par la structure d'accueil de l'étudiant.

Le bilan 2005 enregistre 74 étudiants inscrits dans une vingtaine de structures rennaises d'accompagnement à la scolarité. Cette action a été reçue favorablement tant par les étudiants que par les responsables universitaires. L'expérimentation sera donc reconduite en 2006-2007.



## **Pierre BAZANTAY**

Ce bilan nous a amené à nous poser un certain nombre de questions en lien avec les responsables pédagogiques. Ainsi, le bureau de l'université a rédigé un texte stratégique préalable au contrat d'établissement dans lequel il a souhaité la signature d'une convention-cadre avec l'AFEV afin de valoriser pédagogiquement l'engagement des étudiants dans le cadre d'actions de solidarité.

Le choix de ces actions de solidarité découle notamment de la ligne politique du nouveau Président, cette dimension étant inscrite, lors de son élection, dans son programme. Par ailleurs, il s'agit d'un type d'engagement que les étudiants ne connaissent pas nécessairement et auquel ils ont répondu favorablement. Bien que le département sélectionné soit un peu particulier, cette offre d'engagement nous paraissait constituer une réponse aux questions que les étudiants pouvaient se poser.

En outre, étant donné le caractère universitaire de la ville de Rennes, celle-ci souffre d'un déséquilibre entre le nombre d'étudiants et d'habitants, ce qui peut s'avérer parfois problématique. Or, à travers la prise de conscience des étudiants de certains problèmes de la ville, cette action participe d'une amélioration de leurs relations.

Cet engagement comporte également une dimension pré-professionnelle. A ce titre, nous nous demandons si le module engagement ne pourrait pas faire partie de l'UE de préparation à l'IUFM, qui compte 850 aujourd'hui inscrits.

En effet, un certain nombre de questions demeurent en suspens. Ainsi, nous nous interrogeons sur une éventuelle extension de cette action à d'autres domaines et sur la place que prendraient ces nouveaux modules au sein du cursus. Il convient également de se demander s'il est possible de le répéter sur plusieurs années et si nous pouvons envisager d'augmenter le nombre de crédits qui lui sont affectés.

Par ailleurs, si nous voulons maintenir des cours théoriques, il sera nécessaire de recruter un nombre significatifs d'enseignants. Enfin, nous devons approfondir la réflexion relative aux évaluations et aux évaluateurs.



## Échanges avec la salle

### De la salle

Existe-t-il une raison d'aller au-delà de ce que prévoit le cadre ECTS ?

### De la salle

Il me semble que la question des ECTS ne peut pas se résumer au nombre de crédits affectés mais doit prendre en compte le temps de travail global de l'étudiant. Ce raisonnement n'est d'ailleurs pas spécifique des UE engagement étudiant.

### Yoris PUJOL, université de Bordeaux 4 – Montesquieu

Peut valoriser son engagement à plusieurs reprises dans le cursus ?

### Guy ANNAT, Vice-président CEVU, Université Lyon 1 – Claude Bernard

Premièrement, cette UE ne représente, en licence, que six crédits sur un total de 180. Deuxièmement, cette UE n'est ouverte qu'une fois au cours du cursus et la commission favorise davantage l'accès aux étudiants de deuxième et de troisième année pour des raisons de maturité.

### Yoris PUJOL, université de Bordeaux 4 – Montesquieu

S'agissant des réticences, il me semble que celles des enseignants sont dues au refus de voir une autre matière empiéter sur leurs enseignements. Or il est clair que, avec six crédits sur 180, cette matière ne représente qu'une faible part de l'ensemble des enseignements.

Concernant les étudiants, s'ils reconnaissent pour la plupart le bien-fondé du principe, ils excluent un certain nombre de critères sur lesquels ils pourraient être jugés par l'équipe pédagogique. De plus, aux dires des élus étudiants, la distinction entre valorisation et reconnaissance n'est pas suffisamment mise en avant. Ainsi, ils jugeraient préférable d'être dispensé d'un enseignement optionnel plutôt que de se voir attribuer une note. Il s'agit en effet d'une philosophie très différente.

### Jean-Philippe BEDEZ, Université de Mulhouse – Haute Alsace

Dans la mesure où, en licence, toutes les UE sont compensables, si celles-ci ne le sont pas, nous ne remplissons pas nos obligations légales.

### De la salle

Comment traduire cette UE dans l'annexe descriptive au diplôme ? En effet, dans la mesure où l'intitulé de cette UE ne reflète pas nécessairement la réalité du travail de l'étudiant, vous serez contraints d'y ajouter un certain nombre de commentaires.

### Philippe CHARIGNON, AMUE

Je rappelle que l'annexe descriptive au diplôme a pour objectif de recenser les compétences de l'étudiant

### De la salle

Néanmoins, sur Apogée, nous ne disposons que de 4 000 caractères, ce qui risque de compliquer la tâche de l'enseignant qui devra remplir le descriptif.

### Philippe CHARIGNON, AMUE

L'annexe doit avant tout privilégier l'étudiant.

### Mathieu SOREAU, Chargé de développement local à l'AFEV

A l'Université Rennes 2, ce module, qui demeure expérimental, n'apparaît pas dans la maquette.

### Pierre BAZANTAIS, Vice-président culture et associations étudiantes

Nous envisageons néanmoins de l'intégrer. A ce titre, il est évident que cette description soit conforme à ce que l'étudiant attend de son diplôme.



### **Huguette GONZALEZ, université de Clermont-Ferrand 2 – Blaise Pascal**

Une expérience similaire à celle qui vient d'être présentée a été mise en place à l'université de Clermont-Ferrand, en collaboration avec le GENEPI et Handicap évasion. En effet, dans le cadre de leur licence, les étudiants ont le choix de valider deux UE libres dont l'une s'intitule « engagements associatifs ». En raison de l'opposition des étudiants élus, nous n'avons pas pu créer d'UE dans ce domaine. Néanmoins, l'idée d'une collaboration avec l'AFEV a été accueillie favorablement. Il s'agit d'une UE complète qui cinq crédits ECTS.

### **Joël BOISSOLES, université Rennes 1**

Je souhaiterais savoir si, dans les universités qui ont mené une expérience significative, les porteurs de projets ont demandé et obtenu des subventions.

### **Nicole QUETIN, Chargée de mission compétences et validation d'acquis VAPP/VAE**

En ce qui concerne l'Université d'Evry, les projets étudiants préparés dans le cadre de l'UE ou non sont jugés à l'aune de critères identiques. Néanmoins, il existe un accompagnement en amont.

### **Sylvianne BENISTANT, Université Grenoble 1 - Joseph Fourier**

Pouvez-vous préciser les modalités de l'opération « 100 000 étudiants, 100 000 jeunes en ZEP » ?

### **Nicole QUETIN, Chargée de mission compétences et validation d'acquis VAPP/VAE**

Agnès Bathiany étant membre fondateur de l'AFEV, cette logique d'accompagnement d'élèves dans les écoles avait déjà fait l'objet de projets à l'Université d'Evry depuis plusieurs années. Néanmoins, au-delà de cet accompagnement, l'UE permet aux élèves en difficulté de découvrir l'université, en assistant à des cours magistraux ou des TP, et de participer à des associations culturelles ou sportives, afin de désacraliser l'image de l'étudiant et de l'enseignant. Cette action les aide à réfléchir en amont sur leurs projets d'avenir et d'en discuter avec les CIO.

### **Nicolas DELESQUE, AFEV**

Comparé aux 74 étudiants dont le projet est valorisé à Rennes 2, 260 étudiants travaillent déjà pour l'AFEV, en dehors de ce cadre. Cette valorisation ne répond donc pas à un besoin d'accroître l'engagement étudiant. De plus, il convient de se demander ce qui est réellement valorisé et validé. En effet, si ce qui est reconnu correspond à un certain nombre de compétences qui existent déjà en dehors du cadre universitaire, à quoi servent les cours ? Nous devons donc demeurer vigilants pour ce que cette validation de compétences ne se transforme pas en une validation des cours dispensés.

### **Pierre BAZANTAIS, Vice-président culture et associations étudiantes**

Il existe en effet un risque de glissement. De plus il n'est pas nécessaire de valoriser toutes les formes d'engagement.

### **Guy ANNAT, Vice-président CEVU, Université Lyon 1 – Claude Bernard**

A l'université Lyon 1, bien qu'aucun examen ne valide les cours dispensés dans le cadre de l'UE, leur mise en place était indispensable afin d'assurer une certaine crédibilité à ce module vis-à-vis des enseignants réticents. En effet, il convenait de faire comprendre qu'il ne s'agissait pas d'organiser un moyen simple de gagner des crédits. Aussi, le contenu des enseignements a-t-il été élaboré avec beaucoup de rigueur par des professionnels et l'assiduité est-elle un élément auquel nous accordons une grande importance. Afin d'illustrer l'intérêt que les étudiants portent à ces enseignements théoriques, j'indiquerai que la plupart d'entre eux souhaitaient un volume de 40 heures à 50 heures de cours magistraux. Nous avons néanmoins estimé qu'un volume de 20 heures constituait une moyenne non négligeable mais tout à fait supportable.

### **De la salle**

Nous avons mis en place une UE d'ouverture dans ce sens l'année dernière qui n'a pas eu beaucoup de succès. Peut-être est-ce dû à un manque d'information. Par ailleurs, comment contrôler l'assiduité à un cours magistral. En effet, faire signer les étudiants qui assistent à ces cours est illégal.



**Guy ANNAT, Vice-président CEVU, Université Lyon 1 – Claude Bernard**

Dans notre université, le contrôle de l'assiduité est obligatoire.





## Clôture de la journée

### Jean-Luc NAHEL

*Président de la commission de la vie étudiante et des affaires sociales de la CPU, Président de l'université de Rouen*

Je commencerai par remercier les intervenants de m'avoir donné une leçon de sémantique. Désormais, je parlerai de valorisation de l'engagement et de validation des compétences. Par ailleurs, j'ai relevé que Guy Annat a employé le terme de passion. En effet, il me semble que s'investir dans cette nouvelle formation de la personne requiert d'être passionné. Je retiens également la satisfaction des étudiants ainsi que la qualité de la validation.

Concernant le caractère intra et extra universitaire de l'engagement, je reconnais qu'il convient que celui-ci réponde à un certain nombre de critères universitaires. Il me paraît donc normal qu'il soit validé par un certain nombre d'heures de cours et la soutenance d'un mémoire, dont la présentation écrite et orale est corrigée.

J'ai également noté l'importance accordée au renforcement du sentiment d'appartenance des étudiants. En effet, nous constatons que, contrairement aux grandes écoles, même les universités les plus anciennes ne favorisent pas ce sentiment. A ce titre, la notion de campus au cœur de la ville me paraît très intéressante. Elle permet notamment une « valorisation au carré » de l'engagement.

Par ailleurs, la distinction effectuée entre valorisation et reconnaissance m'a interpellé dans la mesure où je n'y avais jamais pensé. A cet égard, l'adhésion du plus grand nombre à la validation doit s'appuyer sur les notions d'expertise et de formation et sur une action pédagogique auprès des enseignants. En effet, la paix sociale à l'intérieur de l'université constitue un facteur indirect de son aura à l'extérieur.

Il est désormais essentiel de diffuser ces expériences en communiquant, tant dans les différents conseils que par le bouche-à-oreille et la presse.

En guise d'autocritique, je remarque néanmoins que nous n'avons pas du tout abordé les expériences des autres pays européens. Pourtant, une réflexion de ce type pourrait nous permettre d'avancer dans notre démarche. A ce titre, il me semble qu'il faudrait promouvoir la rédaction d'un guide sur les bonnes pratiques en termes d'engagement

De la même manière, il conviendrait de s'interroger sur les actions de ce type menées dans les grandes écoles en France et de l'inclure éventuellement dans ce guide des bonnes pratiques.

D'une manière générale, dans le cadre des nouveaux CQD, il serait intéressant d'intégrer un petit paragraphe insistant sur l'importance que nous accordons à l'engagement étudiant.

En conclusion, je vous encourage vivement à vous intéresser aux actions menées dans les universités étrangères. Vous constaterez ainsi qu'aux Etats-Unis cette problématique est intégralement incluse dans le cursus universitaire. Nous devons donc rattraper notre retard dans ce domaine. Je vous souhaite donc beaucoup de courage et de plaisir. En effet, comme le soulignait Clotilde Marseau, il est extraordinaire pour nos étudiants de pouvoir apprendre à s'exprimer en public et à se confronter à la vie réelle. Il s'agit également d'une étape fondamentale dans la création de notre société future.